



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête sur l'usage de l'informatique, des technologies de la communication et le commerce électronique dans les entreprises de moins de 10 personnes (TIC-TPE 2016)

Service producteur : Insee – Direction des statistiques d'entreprises – Département des synthèses sectorielles

Opportunité : avis favorable émis le 19 novembre 2014, par la Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du Comité du label du 13 avril 2016 (Commission Entreprises).

~~~~~

#### **Descriptif de l'opération**

L'enquête TIC-TPE a pour objectif de faire le point sur l'adoption et l'utilisation des TIC dans les entreprises et d'en analyser les évolutions.

Le programme des enquêtes TIC s'inscrit dans le cadre d'un règlement n° 808/2004 amendé par le règlement européen 1006/2009 du Parlement et du Conseil concernant les statistiques communautaires sur la société de l'information et vise à satisfaire les besoins d'informations tant au niveau européen qu'au niveau national. L'enquête TIC-TPE, réalisée tous les 5 ans environ, s'inscrit dans ce cadre réglementaire dont elle constitue une partie optionnelle, en complétant l'enquête TIC auprès des entreprises de plus de 10 personnes occupées mise en œuvre annuellement.

Le questionnaire reprend d'ailleurs la majorité des thèmes présents dans l'enquête européenne, afin d'assurer la comparabilité des données. Il est toutefois adapté aux très petites entreprises. Les principaux thèmes couverts sont les suivants : l'utilisation d'ordinateurs et de réseaux informatiques ; l'accès à internet et son usage (utilisation d'un site web, des médias sociaux, etc) ; la sécurité informatique ; la facturation électronique et le commerce web.

L'échantillon porte sur environ 12 000 unités légales de la France entière (métropole et DOM) issues de la base de sondage constituée à partir du répertoire Sirius. La collecte se déroulera de septembre à décembre 2016, par internet. Néanmoins, un questionnaire papier pourra être adressé sur demande aux enquêtés.

Un comité de concertation, composé des experts et représentants des politiques publiques concernées par les questions de technologie de l'information, de la communication et de commerce électronique (SOeS, SSP, DGE, CCIP, ARCEP, SGMAP, Télécom Paris Tech...) ainsi que des représentants d'organisations professionnelles, ou de syndicats de salariés (FEVAD, Syntec Numérique, Medef, CCIP, CGPME, CGT, FO...) s'est réuni pour participer à la conception du questionnaire.

Une diffusion nationale est prévue dans les publications ou études de l'Insee (*Insee Première*, *Insee Résultats*).

*Justification de l'obligation : Le programme des enquêtes TIC est soumis au règlement n° 808/2004 du 21 avril 2004, amendé par le règlement européen n° 1006/2009 du 16 septembre 2009. Ce règlement prévoit la fourniture obligatoire d'informations sur les sociétés d'au moins 10 personnes occupées, en demandant une large couverture sectorielle, et invite, de manière optionnelle, à réaliser une enquête spécifique auprès des très petites entreprises (TPE). Il importe d'avoir un taux de réponse suffisamment élevé pour parvenir à une précision convenable des résultats dans toutes les entreprises du champ sectoriel de l'enquête Eurostat et sur les plus petites en particulier. L'obligation de réponse à l'enquête TIC-TPE contribuera à cette qualité. Elle garantit une bonne participation des entreprises notamment en permettant des relances efficaces.*

~~~~~

Le Comité du label de la statistique publique émet les observations suivantes :

- Le Comité du label estime que la future enquête, dont la réalisation est prévue vers 2020, devra être présentée à nouveau au Comité du label, compte tenu de l'évolution très probable du questionnaire sur un domaine en permanente innovation. Toutefois, s'il s'avérait que le questionnaire de la prochaine édition n'ait évolué que de façon mineure, une procédure d'examen simplifiée par le Comité pourrait être envisagée ;
- Le Comité recommande au service, pour la prochaine édition de l'enquête, de présenter au Cnis l'ensemble du dispositif regroupant l'enquête TIC pour les plus de 10 salariés et la présente enquête, en vue de l'obtention d'un avis d'opportunité global. Ceci permettra d'assurer une meilleure publicité sur ces opérations et une utilisation plus importante de leurs résultats par les pouvoirs publics ;
- Le Comité préconise au service d'exercer une vigilance sur la fourniture à Eurostat et l'utilisation par ce dernier des données issues de l'enquête, notamment quant au défaut de comparabilité avec les autres États-membres réalisant cette opération ;
- Le Comité prend note que des travaux méthodologiques sont en cours, en collaboration avec le Département des Méthodes Statistiques (DMS) de l'Insee, concernant l'amélioration du plan de sondage ; une note complète devra être adressée au secrétariat du Comité dès que le processus d'échantillonnage sera finalisé ;
- Le Comité souhaite recevoir une note sur les traitements statistiques réalisés par le Pôle Ingénierie Statistique des Entreprises (PISE), notamment sur l'identification des unités à prioriser dans les relances téléphoniques ;
- Le Comité prend acte du changement du titre de l'enquête par rapport à la précédente édition. Néanmoins, il demande au service d'apporter dans les lettres-avis une précision sur le titre de l'enquête, en accolant l'acronyme « **dite TIC-TPE 2016** » afin d'obtenir un titre compréhensible par tous les enquêtés, et de l'harmoniser par rapport à la référence de l'enquête sur le site de collecte « Coltrane » ;
- Le Comité invite le service à être vigilant, lors des publications, sur la définition du champ concerné, et à faire référence aux TPE plutôt qu'aux micro-entreprises (terme qui correspond désormais à un nouveau statut différent de celui des autoentrepreneurs).

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur l'usage de l'informatique, des technologies de la communication et le commerce électronique dans les entreprises de moins de 10 personnes (TIC-TPE) et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide pour la période 2016-2017

Le Président du Comité du label
de la statistique publique


Benjamin Camus